Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **12 (1941)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1. **Bulletin.** — Avec le premier numéro de la douzième année de son existence, notre bulletin vous parvient sous une parure nouvelle. Le petit cahier jaune est devenu gris-argent. L'illustration de la page titre, dessinée par M. Aragon à St-Imier, plaira, nous l'espérons, à nos membres et lecteurs. Les périodiques n'ont généralement pas une existence heureuse dans le Jura bernois. Le bulletin de l'A. D. I. J. pourtant se porte bien, grâce à l'intérêt que lui témoignent les membres de l'association et ses amis qui ne l'oublient pas dans leur budget de publicité. Souhaitons-lui, au nouveau cahier gris-argent, une nouvelle période de prospérité de 10 ans. Peut-être qu'il se sentira alors à l'étroit dans son modeste cadre et qu'il pourra se glorifier d'être toujours plus ce qu'il voudrait être : un trait d'union pour tous les Jurassiens du dedans et du dehors, pour tous ceux qui mettent leur bonne volonté, leur savoir et leurs forces au service de notre petite patrie jurassienne.

2. **Bons de transport.** — Six compagnies de chemin de fer ont renouvelé pour 1941 la faveur qu'elles accordent depuis plusieurs années à nos membres sous forme d'un bon de transport pour une course gratuite de retour.

Ce sont les compagnies :

Saignelégier-Glovelier
Porrentruy-Bonfol
Saignelégier-Chaux-de-Fonds
Tavannes-Tramelan-Noirmont
Moutier-Soleure
Soleure-Zollikofen-Berne.

Nous les en remercions sincèrement.

Nous invitons également nos membres à utiliser dans une plus grande mesure les bons mis à leur disposition en les rendant attentifs toutefois, que *pour être valables, ces bons doivent être présentés avec un billet simple course pour l'aller.*

Les bons de transport pour 1941 seront joints au Bulletin nº 2/1941.

* * *

3. **Anciens bulletins de l'Association.** — Notre secrétariat est actuellement occupé à préparer quelques collections complètes du

bulletin de l'Association qui paraît depuis l'automne 1930. Il manque dans les réserves du secrétariat les exemplaires suivants :

1932 : N° 4; 1934 : N° 3; 1934 : 4.

Les membres de l'Association qui détiennent encore ces numéros et qui ne désirent pas les conserver sont invités à les remettre au secrétariat de l'Association à Delémont.

ANNEXES

Requête concernant les améliorations à apporter au projet d'horaire 1941/42

Moutier-Delémont, le 31 décembre 1940.

A la Direction cantonale des chemins de fer,
(par les bons soins de la Préfecture de Moutier)

Berne

L'examen du premier projet d'horaire des chemins de fer du 20 décembre 1940 doit être fait à la lumière des conditions nouvelles imposées au trafic ferroviaire par les circonstances actuelles. Ces conditions nouvelles résultent d'une part de la réduction considérable du trafic automobile, d'autre part de la suppression pour une durée indéterminée de nombreux trains internationaux. La réduction du trafic automobile ramène au chemin de fer une quantité appréciable de clients qui ont besoin pour l'exercice de leur profession de correspondances rapides et multiples. La suppression de nombreux trains internationaux a rompu d'excellentes correspondances et créé dans les horaires des lacunes regrettables.

. . . . . .

Nous ne contestons pas que l'établissement d'un horaire satisfaisant pour le Jura est difficile, mais le problème n'est pas irréalisable. La double-voie entre Choindez et Moutier s'impose d'urgence. Il en est de même de la station de bloc dans le tunnel de Moutier-Granges. Avec une automotrice-voyageurs stationnée à Delémont il serait possible de combler les lacunes les plus criantes de l'horaire sur les lignes Delémont-Porrentruy et Delémont-Sonceboz.

Après ces quelques considérations générales, nous nous permettons de vous présenter les demandes d'amélioration suivantes :